

Décision

Générale

colonial

Décision n° 1473 Décisions concernant les Services Etat.

n° 1473

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 décembre 1963

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1963

Date du numéro
31 décembre 1963

TEXTE INTÉGRAL

Le Maréchal des Logis-Chef Saurat Henri est nommé chef du poste administratif d'Arta-Oueah en remplacement du Gendarme Discazeaux Joseph, appelé à d'autres fonctions. Le Maréchal des Logis-Chef Saurat bénéficiera de l'indemnité de frais de représentation au taux annuel de 36.000 FD prévue par l'arrêté n° 1175 du 3 septembre 1955 ; cette dépense est imputable sur le Budget local.